

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 517700 Cables: OAU, ADDIS ABABA
Website: www.africa-union.org

**CONSEIL EXECUTIF
QUINZIÈME SESSION ORDINAIRE
24 – 30 Juin 2009
Syrte (LIBYE)**

EX.CL/524 (XV)

**RAPPORT DE LA COMMISSION SUR LA SITUATION AU
MOYEN-ORIENT ET EN PALESTINE**

RAPPORT DE LA COMMISSION SUR LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT ET EN PALESTINE

INTRODUCTION

1. La vague d'événements survenus au Proche-Orient au cours des six derniers mois est le signe d'une situation qui se détériore et qui est de loin beaucoup plus dangereuse que ce qui a prévalu dans le passé. L'attaque israélienne sur Gaza, le massacre de civils, les preuves de crimes de guerre israéliens commis contre des civils qui ont été assassinés de sang-froid, l'interdiction du festival culturel palestinien dans Jérusalem, le nouveau Gouvernement israélien de coalition dur et son engagement à abandonner l'actuel cycle de négociations de paix, le choix d'un extrémiste, M. Avigdor Lieberman comme Ministre des Affaires étrangères d'Israël, la société coloniale à deux niveaux, établie en Cisjordanie, sont autant de témoignages de l'instabilité dans la région et des souffrances du Peuple palestinien.

De plus, le mur, les points de contrôle, les fermetures, l'humiliation quotidienne, la confiscation des terres et la démolition de maisons, la poursuite de la guerre démographique contre les Palestiniens à Jérusalem **sont autant de facteurs révélateurs de l'absence de volonté des autorités israéliennes, de contribuer à créer un environnement propice à des négociations dynamiques qui aideraient à réaliser la vision d'une paix sûre, durable, équitable et globale incluant la solution de deux Etats indépendants.**

2. ***Le présent rapport présente les évolutions enregistrées dans le conflit israélo-palestinien pendant la période sous examen. Il fait apparaître notamment les conséquences politiques, judiciaires et humanitaires de l'agression barbare perpétrée en décembre 2008 sur Gaza par Israël ainsi que la situation économique préoccupante qui prévaut dans les territoires palestiniens.***

3. L'agression perpétrée par Israël sur la bande de Gaza, le 27 décembre 2008, et les destructions considérables qu'elle a engendrées avec des conséquences d'une extrême gravité sur les populations palestiniennes, a placé de nouveau le processus de paix dans l'impasse. Les pourparlers entre Palestiniens et Israéliens sont au point mort et on note un recul manifeste de la solution acceptée par la communauté internationale concernant la création de deux Etats indépendants.

4. Cette guerre a également concrétisé les tentatives israéliennes d'imposer la paix par la voie des armes, la politique d'oppression et du fait accompli. Elle a, en même temps, porté un sérieux préjudice aux efforts régionaux et internationaux déployés en vue de relancer le processus de paix, à travers la conduite de négociations sérieuses, assorties d'un calendrier précis, pour mettre fin aux colonies de peuplements, à la colonisation et parvenir à un règlement pacifique.

5. Ces événements ont également illustré la volonté manifeste d'Israël de faire échouer les négociations avec les Palestiniens, notamment en tentant de soustraire les points importants de ces négociations. C'est ce qui a amené le Président de l'Autorité Palestinienne, M. Mahmoud Abbas, à rompre les négociations avec les israéliens et à refuser de les reprendre aussi longtemps que les questions fondamentales qui constituent la clé de voûte du conflit israélo-palestinien continueraient d'être ignorées. Il en est ainsi, par exemple, de la fin de l'occupation et de l'élimination des zones de peuplement, de la fin de la politique de colonisation, y compris ce qu'on appelle le développement naturel, ainsi que de la levée de l'embargo. En un mot, les négociations sur les questions périphériques ne peuvent avoir lieu tant que les questions de fond ne figureraient pas dans le programme de négociations.

6. Cette situation particulièrement préoccupante interpelle la communauté internationale, en particulier le Conseil de sécurité, le Quartet et les parties influentes. Elle leur commande de redoubler d'efforts pour exercer le maximum de pressions sur Israël afin qu'il respecte la légalité internationale, mette fin aux violations du droit international et s'inscrive résolument dans la perspective de la Feuille de route ainsi que des résultats de la Conférence d'Annapolis tenue en 2007.

Les évolutions internes en Israël

7. La période sous examen a connu la formation d'un Gouvernement israélien extrémiste présidé par Benjamin Netanyahu ; ce qui n'augure pas d'une amélioration de la situation déjà grave qui prévaut sur le terrain. D'autant que le nouveau Premier ministre israélien, dans son intervention devant la Knesset, après que son gouvernement eut obtenu la confiance, le 31 mars 2009, a réitéré sa vision politique énoncée dans son programme électoral, selon laquelle il refuse la création d'un Etat palestinien indépendant et la solution de deux Etats indépendants et entend changer la solution politique par une solution économique dans le cadre d'une autodétermination palestinienne. Il convient également de stigmatiser, dans ce contexte, les déclarations faites par les extrémistes israéliens depuis la mise en place de ce gouvernement, qui lient le processus de paix avec les Palestiniens à la reconnaissance de la judaïsation de l'Etat d'Israël, ce qui signifie l'élimination du droit au retour des réfugiés palestiniens, la mise en place par Israël d'un processus de purification ethnique, le maintien en exil des Palestiniens de 1948 et la non reconnaissance de la solution de deux Etats.

Les évolutions politiques et les initiatives diplomatiques sur la scène internationale.

8. Depuis l'arrivée de Monsieur Barack Obama à la Présidence des Etats-Unis d'Amérique, des efforts ont été engagés pour relancer le processus de paix. L'envoyé américain chargé du processus de paix, Georges Mitchell, a, au cours de sa dernière tournée, en avril 2009, réitéré le respect de son gouvernement pour la création d'un Etat palestinien indépendant. L'Envoyé spécial des États-Unis a exhorté un gel des colonies de peuplement juives en Cisjordanie, tandis que M. Netanyahu déclare que les colonies existantes doivent être autorisées à se

développer. De même, durant sa visite dans la région, la Secrétaire d'Etat, Hillary Clinton, a confirmé l'engagement du Président Obama pour la solution de deux Etats, tout en garantissant la sécurité d'Israël et la reconnaissance d'un Etat palestinien indépendant. Pendant cette visite, elle a rencontré les dirigeants palestiniens, le Président palestinien Mahmoud Abbas et le Premier Ministre, Salam Fayyad, ainsi que les dirigeants israéliens, le Premier Ministre Ehud Olmert, et l'actuel Premier ministre Benjamin Netanyahu. Cette visite a souligné l'appui continu de l'Administration Obama pour la solution de deux Etats. ***Cette position a été récemment réitérée à l'occasion de la visite aux USA, en mai 2009, du Premier Ministre israélien.***

9. Les pays arabes, quant à eux, rejettent les attermoissements israéliens et les politiques dilatoires exercées par tous les gouvernements israéliens successifs pour mettre fin au conflit et instaurer une paix globale; ils refusent également les nouvelles orientations israéliennes qui visent à transformer le processus de paix et ses acquis politiques en un processus qui se limite uniquement à des mesures économiques et sécuritaires, qui consolident l'occupation et exacerbent davantage la situation dans la région. Cette position a été, une fois de plus, exprimée lors du Sommet de la Ligue des Etats arabes qui s'est tenu à Doha, en mars 2009.

10. Pendant la période sous examen, la Ligue des Etats Arabes et le Comité ministériel arabe chargé de l'Initiative de Paix arabe ont poursuivi leurs efforts et leurs contacts avec les parties concernées par les efforts de paix, pour prendre toutes les mesures nécessaires en vue de la tenue d'une réunion ministérielle conjointe avec le Conseil de l'Union européenne et le Quartet, pour expliquer la position arabe vis-à-vis du processus de paix, dans le cadre des résultats acceptés par les Arabes et la communauté internationale, ainsi que l'Initiative de Paix arabe.

11. A l'occasion de la visite en Jordanie du Président américain Obama, une réunion consultative s'est tenue à Amman (Jordanie), le 2 avril 2009 à laquelle ont pris part les Ministres des Affaires étrangères de l'Arabie Saoudite, de l'Egypte, du Qatar, du Liban, de la Palestine ainsi que le Secrétaire général de la Ligue des Etats arabes. Au cours de cette rencontre, les pays arabes ont clairement indiqué à la partie américaine que la paix globale doit se baser sur l'Initiative de Paix arabe, prise lors du Sommet de Beyrouth, de la solution de deux Etats. Ils ont rejeté les déclarations israéliennes, y compris les tentatives israéliennes de se soustraire aux engagements pris lors de la Conférence d'Annapolis, notamment en ce qui concerne la création d'un Etat palestinien indépendant et le danger que constituent pour le processus de paix, la poursuite de la politique de peuplement, la judaïsation de Jérusalem, ALQODS, et l'embargo imposé à Gaza.

12. Malgré les efforts incessants déployés et les réunions convoquées par le Président Mahmoud Abbas avec les dirigeants du monde entier de parvenir à une paix juste, globale et durable dans la région, et d'autres efforts engagés par la communauté internationale pour relancer les négociations de paix entre Israël et les Palestiniens, afin de parvenir à une solution véritable et durable au conflit, y compris la solution de deux Etats, les activités de peuplement israéliennes et de la violence contre les civils palestiniens et leurs propriétés ne donnent que peu d'espoir pour l'avenir du processus de paix et, en fait, ont été des obstacles à tout avancement.

DE L'UNITE DU PEUPLE PALESTINIEN

13. Le Président palestinien Mahmoud Abbas, en sa qualité de Président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), a poursuivi son appui au dialogue national global de toutes les factions palestiniennes, sans conditions ni restrictions en vue de combler le fossé entre les factions palestiniennes. Salam Fayyad, le Premier Ministre palestinien, a remis sa démission récemment. C'est un geste qui pourrait s'avérer utile pour les pourparlers. En outre, le Gouvernement de l'Égypte a lancé six séries de pourparlers entre les factions rivales et a assuré la médiation pour mettre fin à la division et pour favoriser un consensus national. Les factions palestiniennes ont également entamé des discussions pour former un gouvernement d'unité nationale qui pourrait inclure le Hamas, dans l'espoir de briser le cycle de la résistance et du rejet qui a causé la souffrance de tant de personnes à Gaza.

14. Les factions palestiniennes rivales doivent reprendre les pourparlers au Caire pour continuer ce qu'ils ont arrêté après le peu de progrès réalisé. Sur les cinq comités palestiniens créés pour discuter des questions en suspens entre le Fatah et le Hamas au Caire, le Comité des élections est parvenu à un accord et a recommandé les élections en janvier 2010. La reprise des négociations a coïncidé avec le Sommet de la Ligue arabe à Doha où la relance du processus de paix en état de stagnation devrait figurer en bonne place dans les discussions. Les délégués au Sommet ont exhorté le Fatah et le Hamas à mettre de côté leurs différences au nom de la paix.

15. Toutes initiatives en vue d'une réconciliation véritable entre les palestiniens doivent être encouragées et soutenues par la communauté internationale.

LES CONSEQUENCES JUDICIAIRES DE L'AGRESSION DE GAZA

16. Depuis qu'Israël a fini son assaut militaire sur Gaza, les Palestiniens et les groupes de défense du droit international l'ont accusé pour la force excessive utilisée et les assassinats gratuits provoqués par cette opération. Il y a eu de nombreux appels pour des enquêtes sur les crimes de guerre qui ont été commis pendant la récente offensive israélienne sur Gaza. L'Autorité palestinienne dirigée par le Président Mahmoud Abbas a demandé à la Cour pénale internationale (CPI) à La Haye d'examiner les crimes de guerre commis à Gaza pendant le conflit. D'autres juristes internationaux ont proposé que les suspects soient jugés par un tribunal dans un pays tiers en vertu du principe de compétence universelle. **C'est là une revendication tout à fait légitime qui doit pouvoir bénéficier de toutes les attentions de la communauté internationale toute entière.**

SITUATION SUR LE PLAN HUMANITAIRE

17. ***Les conséquences humanitaires de l'agression de Gaza ont été particulièrement dramatiques. Elles ont accru les souffrances des populations palestiniennes et ont ajouté à la précarité de l'existence de ces populations dont la moitié*** dépend de l'aide alimentaire des Nations Unies et que l'économie est virtuellement immobilisée. ***Cette situation est manifestement aggravée par le blocage, par Israël, du flux de l'aide humanitaire.*** Même si les autorités israéliennes ont souligné qu'ils consentent des efforts pour accélérer le flux de l'aide dans la bande de Gaza, et que davantage de camions chargés d'approvisionnement sont entrés à Gaza au cours des semaines précédant l'opération, les organismes d'aide affirment que cela est loin d'être suffisant et qu'il faut que tous les passages frontaliers soient ouverts pour que la vie reprenne dans la bande de Gaza.

18. Même avant l'agression israélienne, les organismes d'aide mettaient en garde contre la malnutrition dans la bande de Gaza, étant donné que les populations dépendantes de l'aide luttent pour pouvoir payer et se procurer les produits laitiers, la viande et les légumes frais qui seront ajoutés au pain, au riz et à l'huile qui forment la base de l'aide humanitaire. L'ONU a d'ailleurs affirmé qu'il ya encore un «manque aigu» de pain, car les moulins et les boulangeries manquent de farine de blé et de gaz de cuisine.

19. Les combats ont endommagé les puits et les canalisations d'eau et ont conduit à des pénuries de carburant qui les alimente, laissant un demi-million d'habitants de Gaza, sans eau courante. Les Services d'électricité de Gaza affirment que 40 pour cent de la population étaient toujours sans électricité, alors que 60 pour cent recevaient l'électricité par intermittence, en raison du manque de carburant et des dommages causés aux lignes électriques en provenance d'Israël et d'Égypte, aux transformateurs et au réseau de distribution. Le gaz de cuisine a manqué pendant des mois. De petites quantités commençaient à entrer à Gaza quelques jours après le cessez-le-feu – au 22 Janvier 2009 – mais elles ne pouvaient couvrir que 10 pour cent environ de l'estimation hebdomadaire nécessaire.

20. **De source humanitaire**, les hôpitaux ont également subi des pénuries d'approvisionnements de base - même lorsqu'ils pouvaient entrer à Gaza, les problèmes de sécurité ont gêné les efforts déployés pour les faire parvenir là où ils étaient nécessaires. Les services médicaux ont également été durement touchés par les coupures d'électricité et les pénuries de carburant, ils ont été contraints de recourir aux groupes électrogènes de secours et au carburant que leur a livré l'Office de secours et de travaux des Nations Unies (UNRWA) avec la coordination d'Israël. L'insuffisance du personnel médical qualifié et le manque d'équipements ont failli provoqué l'effondrement des infrastructures de santé avant l'opération israélienne et l'ONU affirme qu'elles sont confrontées à "des contraintes énormes". Plus de 50 pour cent des personnes interrogées par Care International, ont déclaré qu'elles rencontrent des difficultés à accéder aux médicaments essentiels tels que les antibiotiques et les médicaments pour les diabètes et les maladies cardiaques - 60 pour cent d'entre eux ont indiqué que leur santé s'était en conséquence détériorée.

21. **Toujours de source humanitaire**, quelques 55.000 personnes sont toujours dans des abris de fortune. Les officiels de Gaza ont estimé que quelques 4.000 bâtiments résidentiels et publics ont été gravement endommagés et 20.000 autres détruits. Une première enquête effectuée par le Bureau palestinien des statistiques a évoqué que 4100 maisons ont été totalement détruites et 17.000 autres endommagées pendant le conflit. Près de 1500 usines et ateliers, 20 mosquées, 31 installations de sécurité et 10 canalisations d'eau ou d'égouts ont aussi été endommagés.

22. Mais ce qui prévaut à Gaza ne reflète pas la situation générale. Il importe de se rappeler ce qui se passe en Cisjordanie, où, au mépris de ses obligations internationales, le gouvernement israélien a poursuivi sa politique d'invasion, es tueries volontaires, les campagnes d'arrestation et les colonies de peuplement. Il a pris le contrôle d'un nouveau terrain de 172 hectares, ouvrant la voie à une autre colonie de 2500 foyers, ce qui ajoutera encore plus de colons sionistes, en plus des 290.000 qui vivent déjà en Cisjordanie. Ces actions démontrent qu'Israël ne veut pas la paix et se concentre plutôt sur les confiscations des terres.

23. A l'heure actuelle, il ya près de 11.500 Palestiniens dans les prisons israéliennes. Beaucoup ont été condamnés, certains à perpétuité, d'autres pour quelques années et encore d'autres pour quelques mois. D'autres sont en détention administrative, ce qui fait que des Palestiniens sont détenus sans inculpation, selon un "dossier secret", pour une quelconque durée, généralement pour des périodes de six mois renouvelables.

24. Israël continue de confisquer les terres palestiniennes et de construire de nouvelles colonies de peuplement dans les territoires palestiniens occupés **Il convient à cet effet, de stigmatiser** la décision du Gouvernement israélien de construire de nouveaux logements à Jabal Abu Ghneim (la colonie de Har Homa). De même, les activités de colonisation ont été accélérées en vue d'accroître le nombre de colons dans les territoires palestiniens occupés.

25. Par ailleurs, Israël poursuit la construction du «Mur de l'Apartheid" dans les territoires palestiniens occupés en Cisjordanie et autour de Jérusalem. Pendant l'hiver dernier, les forces d'occupation israéliennes ont confisqué 1200 dunums pour les besoins d'expansion et d'annexion du «Mur de l'Apartheid". Cette confiscation sert à séparer les Palestiniens les uns des autres, supprime la possibilité de la continuité géographique et encore sape les efforts visant à créer un Etat palestinien indépendant, cohérent et viable. Cette situation constitue une violation flagrante du droit international et de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice. Cela constitue également une grave menace au processus de paix, une violation majeure des obligations d'Israël préconisées par la Feuille de route et nuit à l'ensemble du processus politique.

QUESTIONS D'ORDRE ECONOMIQUE

26. ***La situation économique s'est détériorée en Palestine, au gré des multiples agressions et sous l'effet des sévères mesures d'occupation.*** Dans un récent rapport des Nations Unies sur l'économie palestinienne, il est indiqué que le Produit intérieur brut (PIB) de la Cisjordanie et de Gaza « a poursuivi sa tendance à la baisse », malgré la reprise de l'aide humanitaire étrangère au cours du deuxième semestre 2008. Le rapport critique la construction par Israël de la barrière de séparation comme étant l'un des actes les plus néfastes pour « l'économie ravagée par la guerre » dans les territoires palestiniens occupés. La Politique israélienne d'encerclement et la «détérioration de la capacité de production» qui s'ensuit étouffent la croissance en Cisjordanie, tandis que l'état de siège imposé dans la bande de Gaza, a élargi le fossé économique entre les deux territoires. Cela a augmenté l'extrême niveau de pauvreté dans la majorité des familles palestiniennes où 67 pour cent de chômeurs sont des jeunes.

27. L'ONU accuse Israël pour les déficits budgétaires dûs à la retenue de l'impôt et des recettes du dédouanement qu'il perçoit au nom de l'Autorité palestinienne, qui doit dépendre d'une position budgétaire «intrinsèquement tributaire de la bonne volonté d'Israël", selon le rapport. Une autre étude a indiqué que la Cisjordanie connaît une «amélioration significative» depuis début 2008. L'étude conclut que la suppression de plus de 100 postes de contrôle, ainsi que l'ajout de plusieurs points de passage, même s'ils ont été érigés de nouveau, plus tard, a eu un impact positif sur l'économie palestinienne. La destruction systématique des installations industrielles, des propriétés appartenant à des civils, l'imposition de l'état de siège et les encerclements ont conduit à la baisse des niveaux de revenus des travailleurs, des commerçants et des employeurs, et ont causé de graves dommages au cycle de la croissance économique suite à la réduction de la proportion de la contribution du secteur industriel au PIB de l'économie palestinienne, où le pourcentage atteignait jusqu'à 11 pour cent du produit intérieur brut en 2007.

28. Même si, Israël a occasionnellement ouvert les points de passages à la frontière de Gaza à plus grand nombre de convois transportant de la nourriture et des médicaments, il n'a pas autorisé les matériaux verriers, l'acier et le ciment. Israël a également empêché l'Autorité palestinienne de transférer de l'argent en espèces à partir de la Cisjordanie vers la bande de Gaza pour payer les dizaines de milliers de Palestiniens qui figurent sur sa liste de paie, créant ainsi une crise humanitaire.

Conférence internationale sur la reconstruction de Gaza

29. Le 2 mars 2009 l'Égypte a accueilli une Conférence internationale sur les annonces de contributions destinées à la reconstruction de Gaza, au renforcement de l'économie palestinienne et à la remise en état après la récente guerre israélienne sur Gaza. La Conférence a eu lieu à Sharm El Sheik, en collaboration avec l'Autorité palestinienne. Le coût de la reconstruction est estimé à 3 milliards de dollars EU, tandis que les donateurs se sont engagés pour plus de 5,7 milliards de dollars américains. Les dons ont dépassé de loin la demande des Palestiniens estimée à 2,8

milliards \$EU (2 milliards £billion) pour une réhabilitation et une reconstruction sur une durée de deux ans qui permettront de reconstruire les maisons et les infrastructures. Bien qu'il faudrait saluer le fait que les besoins urgents de la bande de Gaza ait attiré une telle attention, les modalités de l'octroi de l'aide sont apparues comme étant la véritable pierre d'achoppement. Le démarrage du processus de reconstruction est incertain pour deux raisons: les querelles palestiniennes et la résistance d'Israël à autoriser l'acheminement des matériaux de construction.

30. L'aide internationale à la Palestine est passé d'un acte de soutien politique à un acte d'assistance humanitaire. A cet égard, le dirigeant palestinien Mahmoud Abbas a déclaré au Sommet d'Egypte que l'aide financière sans fin au conflit avec Israël serait "insuffisante". Il a également affirmé que les Palestiniens sont tous conscients que les efforts de reconstruction et de développement restent insuffisants, insignifiants et menacés, s'il y a pas un règlement politique.

31. Pour sa part, l'Autorité palestinienne a annoncé 600 millions \$EU pour le programme de reconstruction de la bande de Gaza touchée par la guerre. Le Premier Ministre Salam Fayyad, qui a dirigé le gouvernement, a déclaré que le programme couvrira la reconstruction de toutes les maisons palestiniennes détruites ou endommagées pendant l'offensive militaire israélienne de 22 jours dans la bande de Gaza.

CONCLUSION

32. Depuis les huit dernières années, il n'y a eu ni «paix» ni «processus». Il y avait trop d'obstacles sur la voie de la paix à la fois figurative et réelle. Les obstacles à un accord israélo-palestinien sont tous trop réels dans le sens où il y a littéralement des milliers de barrages routiers physiques et de postes de contrôle qui séparent les territoires palestiniens, et qui ne permettent pas à un Palestinien d'une partie du pays à rendre visite à une autre partie du pays sans avoir à passer par au moins deux, sinon plus de barrages routiers. Et au figuré, les barrages, du point de vue mental, sont très présents avec une partie qui vit dans la déception liée au processus de paix et de l'autre une partie qui sème la souffrance et exerce le contrôle sur la vie quotidienne des Palestiniens.

33. Fort de ce constat, il existe trois principales recommandations qui doivent être prises en considération par les gouvernements dans leurs efforts de résolution du conflit israélo-palestinien. La première et la plus importante est la nécessité de la poursuite des actions diplomatiques de la part de la communauté internationale pour garder l'espoir d'une issue pacifique et négociée au conflit actif et du maintien d'une certaine dynamique et puissance pour les camps de paix au sein de deux parties.

34. La deuxième recommandation est la nécessité de mettre fin à ces mesures et activités d'occupation israélienne qui provoquent des réactions hostiles de la part des Palestiniens. L'histoire des relations entre les deux parties, en particulier depuis le début du processus de paix au début des années 1990, montre que l'expansion israélienne des colonies illégales dans les territoires occupés est l'unique facteur le plus dommageable qui mine les efforts de paix et qui affaiblit les arguments du camp de la paix dans la société palestinienne. Il est donc une cause principale de la radicalisation des Palestiniens. Il existe d'autres mesures israéliennes, telles que les restrictions sur la circulation des Palestiniens et des produits palestiniens, qui doivent

également prendre fin. Mais celles-ci sont en partie le résultat de la politique de colonisation. En dépit de l'opposition verbale à ces pratiques de presque tous les pays du monde, il faudrait qu'il ait encore de graves pressions sur Israël pour qu'il cesse ses activités.

35. La Troisième recommandation concerne la nécessité fondamentale d'ouvrir les postes frontières, telle que prévue dans les accords internationaux et l'accès à l'assistance humanitaire et à l'aide à la reconstruction nécessaires sur la population de Gaza. Une telle initiative requiert, par ailleurs, que le peuple palestinien se regroupe sous un seul gouvernement qui s'engage à respecter les principes de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP). L'Union africaine doit exhorter toutes les parties palestiniennes ainsi que tous les acteurs régionaux et internationaux à appuyer le processus de la réconciliation palestinienne.

2009

Rapport de la Commission sur la Situation au Moyen-Orient et en Palestine

Union Africaine

Union Africaine

<http://archives.au.int/handle/123456789/3269>

Downloaded from African Union Common Repository